

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 8 décembre 2021 à 18h00, en vidéoconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Yvan Côté, Maire
M. Michel Cordeau, Conseiller
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Steeve Gauthier, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Résolution afin de donner mandat à la firme Tremblay Bois pour la réponse à la contestation reçue de M. Marc Lachance ;
4. Don à la Popote Multi-Services ;
5. Don au Centre de Dépannage et d'Orientation (Paniers de Noël);
6. Levée de la séance.

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 18h12. Il explique l'urgence de tenir une séance extraordinaire aujourd'hui.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter en y ajoutant un point après le point 5 soit :

6.- Résolution afin de tenir une séance extraordinaire pour l'adoption du budget ainsi que du plan triennal d'immobilisation avant la séance régulière du Conseil le 20 décembre prochain;

CA-21-12-08-01 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée par M. Jean-Sébastien Sheedy, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Résolution afin de donner mandat à la firme Tremblay Bois pour la réponse à la contestation reçue de M. Marc Lachance

M. Michel Cordeau explique que suite à une contestation en date du 2 décembre 2021 de M. Marc Lachance à notre avis de réserve foncière, les délais pour répondre sont de 15 jours et nous devons donner mandat à une firme d'avocats pour répondre à cette contestation. Il suggère la firme Tremblay Bois puisqu'ils sont déjà nos procureurs. C'est la première procédure que nous recevons dans ce dossier car l'avis était enregistré au bureau d'enregistrement pour geler le projet de M. Lachance pour une période de deux ans.

La firme Bélanger Sauvé va continuer le dossier de la Plage du Lac-Saint-Joseph.

M. Claude Tessier mentionne qu'il est très étonné puisque l'idée de l'avis de réserve foncière avait été soumise par la firme Bélanger Sauvé pour nous protéger et acceptée à l'unanimité par le Conseil précédent et il se sent mal à l'aise de changer de firme d'avocats. Il ne connaît pas la compétence de la firme Tremblay Bois en matière semblable.

M. Michel Cordeau explique que le problème fondamental se situe au niveau des allégués de la contestation qui mentionne que cet avis a été fait pour des motifs autres que ceux présentés et prétend que c'est relié au dossier de la Plage du Lac-St-Joseph. M. Lachance demande l'annulation de cet avis de réserve foncière.

Il ajoute qu'il connaît les deux firmes et qu'elles sont toutes les deux excellentes.

Après discussion, il est proposé de passer au vote.

CA-21-12-08-02 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Steeve Gauthier, il est résolu à la majorité de confier à la firme Tremblay Bois le mandat d'agir à titre de procureurs dans le dossier de contestation de M. Marc Lachance.

ADOPTÉ

4.- Don à l'organisme Popote Multi-Services

Mme Viviers mentionne que l'organisme Popote Multi-Services qui s'occupe de la distribution de repas et d'accompagnement pour les personnes seules ou malades demande une contribution.

Il est convenu de remettre un montant de 1 000 \$ à l'organisme.

CA-21-12-08-03 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Claude Tessier et adopté à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à verser un montant de 1000 \$ à l'organisme Popote Multiservices.

ADOPTÉ

5.- Don au Centre d'Orientation et de Dépannage

Mme Jocelyne Boivin suggère de verser un montant de 1 000 \$ au Centre d'Orientation et de Dépannage pour les Paniers de Noël aux familles moins bien nantis.

CA-21-12-08-04 Sur proposition de Mme Jocelyne Boivin, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière à verser un montant de 1 000 \$ à l'organisme Comité d'Orientation et de Dépannage.

ADOPTÉ

6.- Séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation

Le Maire, M. Yvan Côté, mentionne qu'il faut adopter le budget et le plan triennal d'immobilisation en séance extraordinaire. Il suggère donc de faire une séance extraordinaire le 20 décembre prochain, à 19h30 avant la séance régulière du Conseil.

CA-21-12-08-05 Sur proposition de M. Steeve Gauthier, appuyée par M. Jean-Sébastien Sheedy, il résolu à l'unanimité de céduer une séance extraordinaire le 20 décembre prochain à 19h30, avant la séance régulière du Conseil.

ADOPTÉ

6.- Levée de la séance

La séance est levée à 19h00.

CA-21-12-08-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée par M. Michel Cordeau, il est résolu à l'unanimité de lever la séance extraordinaire du Conseil à 19h00.

ADOPTÉ

Yvan Côté
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière